

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le **12 mai** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCÉY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Étaient absents excusés : TOUPIN Bénédicte, FOLLAIN Sébastien,

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire LEBRUN Bettina

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

ORDRE DU JOUR

Validation compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2021

1) **Lotissement des Noisetiers, vente du lot n° 4 : M. BOURGOIN Christophe et Mme BOURGOIN Céline**

La commune d'ORIGNÉ ayant décidé de procéder à la création du lotissement des Noisetiers, à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de vendre le **lot 4** cadastré section A n° 1090, pour une contenance de 713 m² (sept cent treize mètre carré) à M. BOURGOIN Christophe et Mme BOURGOIN Céline, demeurant ensemble à CHANGE (Mayenne) 22, rue des Couturières, moyennant le prix principal :

- trente-neuf euros hors taxes (39 € HT) soit vingt-sept mille huit cent sept euros et zéro centime (27 807.00€ HT)

- soit trente-deux mille neuf cent quarante euros et soixante centimes toutes taxes (32 940.60€ TTC) payable comptant à la signature de l'acte.

AUTORISE Monsieur MAZURE Romain, Adjoint au Maire représentant de la commune d'ORIGNÉ, à signer l'acte de vente qui sera réalisé en l'étude de Maître Bruno GILET, Notaire, à QUELAINES SAINT GAULT.

2) Adhésion au réseau des collectivités développement durable synergies

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- partager ses expériences,
- contribuer à la vie du réseau,
- s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- régler la cotisation annuelle d'un montant de 100 € à l'association Synergies

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...),
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne,
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies,

- **DÉSIGNE** comme représentant titulaire Madame TOUPIN Bénédicte et représentant suppléant Monsieur LEMARIÉ Christophe.

3) Location salle des fêtes

La salle de loisirs est remise en location à partir du 1^{er} juillet 2021.

4) Antenne free

Report au prochain Conseil Municipal

Prévenir le correspondant de Free du report de décision.

5) Adressage parcelle Rue des Chênes et Rue d'Anjou

Suite à la vente de la parcelle rue des Chênes à M. et Mme PERAULT Romain, il est nécessaire de créer une adresse postale à la parcelle cadastrée A n° 1157.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer le 17 rue des Chênes pour la parcelle cadastrée A n° 1157.

6) Adressage parcelle Rue d'Anjou

Suite à la vente de la parcelle rue d'Anjou à Mayenne Habitat, il est nécessaire de créer une adresse postale à la parcelle cadastrée A n° 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer le 19 et 19bis rue d'Anjou

7) Élection du 20 et 26 juin 2021

L'organisation du vote du dimanche 20 ainsi que le dimanche 27 juin se fera sous le barnum situé parking de la mairie.

8) Achat d'un véhicule électrique,

La commune souhaite acheter un véhicule électrique, la commune a reçu 2 propositions commerciales :

- RENAULT :

- Kangoo électrique, d'un montant de 16 419.10 € HT soit 21 693.36 € TTC

- PEUGEOT :

- Expert électrique, d'un montant de 36 100.000 € HT soit 43 320.00 € TTC.

- NISSAN, d'un montant de 22 384.94 € HT soit 27 834.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de valider l'achat d'un Kangoo d'un montant de 16 419.10 € HT soit 21 693.36 € TTC

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

8) Demande de subvention FCATR, suit à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de type Kangoo par les communes d'Origné, Houssay et La Roche Neuville.

La commune d'Origné est la collectivité qui portera l'investissement. Les communes d'Houssay et de la Roche Neuville participeront financièrement à cette acquisition.

L'employé communal « espaces verts » d'Origné travaille à mi-temps et réside à Houssay. Cette situation centrale de résidence permettra aisément le partage du véhicule sur les autres jours ouvrés sur les communes d'Houssay et Saint Sulpice.

Le montant de l'acquisition est de 16 419.10 € HT soit 21 693.36 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** ce projet et **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier dans le cadre du FCATR - Volet 3 "Services Intercommunaux"

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	
Achat voiture	16 419.10 €	FCATR	6 568.00 €
		Région	3 283.00 €
		Autofinancement	
		Origné 40 %	2 627.24 €
		Houssay 40 %	2 627.24 €
		La Roche Neuville	1 313.62 €
Total	16 419.10 €		16 419.10 €

Aussi, afin de contribuer au financement de ces ouvrages, la commune d'Origné va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier au titre du volet 3 du F.C.A.T.R. à hauteur de 6 568.00 €.

9) Actions pour 2022

- création de sentier pédestre ;
- Travaux de voirie communale (1km) ;
- Réaménagement du centre technique.

10) Devis signé par délégation :

- travaux parcelle rue des chênes eau pluviale 6 850 €HT

Travaux lotissement les Noisetiers

Devis (06-479946) jonction eaux potable lotissement, Véolia : 737.51 €HT soit 885.01 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de valider le devis de Véolia pour le raccordement du lotissement au réseau d'eau potable, devis d'un montant de 737.51 €HT soit 885.01 € TTC

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Réfection bicouche rue des charmes

L'entreprise PIGEON TP a réalisé un devis (184376.1) pour des travaux de réparation de voirie, Rue des Charms, le devis est de 666.00 € HT soit 799.20 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise PIGEON TP, devis d'un montant de 666.00 € HT soit 799.20 €TTC ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

Test de perméabilité à l'air, travaux au 4 rue de Beausoleil

Suite à la réhabilitation de l'ancien presbytère situé au 4 rue de Beausoleil, il est nécessaire de réaliser un test de perméabilité à l'air.

L'entreprise Coodémarrage 53, M. HERRIAU René a réalisé un devis 2021-04 D345) d'un montant de 375.00 € soit 450.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Coodémarrage 53, M. HERRIAU devis d'un montant de 375.00 € soit 450.00 € TTC ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

- Achat de paillage, pour les différents espaces verts de la commune, la facture est de 850 € TTC.

Questions diverses

Point sur les travaux :

- Lotissement les Noisetiers (2^{ème} tranche) : les délais seront respectés ;
- Travaux 4 rue de Beausoleil : 15 juin demandé pour la fin des travaux ;
- City park : Les travaux ne seront pas terminés au 01/06/2021 ;
- Centre de loisirs : Départ de Charlène FOURNIER, prévoir un recrutement ;

- Marché des producteurs : satisfait des marchés et de la fréquentation, le marché sera présent à la Benâtre à partir du 8 juillet 2021,
- Comité des fêtes : réunion prévue courant semaine 21 ;
- Chaudière : entretien réalisé et livraison granulés ;
- Argent de poche : refaire une annonce pour le mois de Juillet ;
- Place du village : relance du projet suite à la fin du terrassement (15/06/2021) et de la validation des projets communaux pour 2022 et 2023 ;
- Création de sentiers pédestres.

Date à retenir :

- vendredi 09 juin 2021 à 20h30 : conseil municipal

Plus personne de souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 00h00